



# Prise de position Aide et soins à domicile Suisse: Tarification et financement des APN

## Advanced Practice Nurse (APN) dans le cadre des soins à domicile

### 1 Situation initiale

Dans le cadre de la deuxième étape de l'initiative sur les soins infirmiers, le rôle des infirmières et infirmiers de pratique avancée (APN) doit être réglementé sur le plan légal, mais sans base de financement contraignante. Alors que l'OFSP, dans son rapport au Conseil fédéral, se concentre actuellement sur le financement des prestations des APN dans les cabinets médicaux jusqu'à fin 2025, les activités dans les établissements médico-sociaux et l'Aide et soins à domicile doivent continuer à être rémunérées via l'OPAS et le financement cantonal résiduel. Aide et soins à domicile Suisse demande un financement uniforme, indépendant du cadre de travail, afin que les APN puissent mettre leurs compétences à profit en fonction des besoins, quel que soit leur lieu de travail.

### 2 Rôles des APN dans les soins ambulatoires

Les APN renforcent les soins intégrés en mettant en réseau les structures à domicile, ambulatoires et stationnaires et en garantissant des soins efficaces à domicile grâce à des évaluations et des conseils ciblés. Par leurs visites à domicile, des mesures préventives et des conseils qualifiés en matière de médicaments, les APN contribuent de manière décisive à l'amélioration de la qualité des soins et à la prévention des risques. Les APN soulagent également les équipes interprofessionnelles en coordonnant les cas complexes, en favorisant la coopération et en réduisant les transferts inutiles.

### 3 Argumentation en faveur d'un financement complet, indépendant du cadre

**Pas de segmentation des soins ambulatoires :** grâce à leur formation avancée, les APN peuvent intervenir dans tous les contextes de soins et jouent un rôle particulièrement important dans l'accompagnement des personnes vulnérables et atteintes de maladies chroniques. Compte tenu de la forte croissance et de la complexité croissante du secteur de l'aide et des soins à domicile, il serait contre-productif de limiter leur financement à certains contextes spécifiques, comme les cabinets médicaux.

**Évaluation des prestations des APN dans le cadre des soins à domicile :** Les APN améliorent la sécurité et la qualité de l'accompagnement tout en soulageant les équipes de soins. Les APN contribuent à éviter des hospitalisations inutiles et permettent des sorties précoces en toute sécurité. La fonction d'APN joue un rôle de lien au sein des équipes interprofessionnelles, réalisent de manière autonome des bilans de santé et des traitements, et comblent des lacunes existantes dans l'offre de soins. Les outils numériques et les coopérations renforcent encore leur efficacité et les rendent moins tributaires d'être au même endroit que les médecins.

#### **Analyse critique du financement des prestations des APN :**

Faute de prise en compte dans les systèmes de financement existants, ou de moyens additionnels, les organisations d'aide et de soins à domicile ne peuvent couvrir les coûts liés aux APN.



Ce manque de financement affaiblit la reconnaissance de leurs compétences étendues et compromet leur implantation durable, ce qui réduit l'attractivité de la profession infirmière et freine l'ouverture de nouvelles perspectives professionnelles.

#### **4 Exigence d'Aide et soins à domicile Suisse**

Le financement et la réglementation des APN doivent être assurés de manière uniforme, adaptée aux besoins et indépendante du lieu d'exercice. Une segmentation selon les contextes de soins désavantage l'Aide et soins à domicile, réduit l'attractivité de la profession et aggrave la pénurie de personnel qualifié. Une rémunération complète et adéquate est nécessaire pour refléter leurs compétences étendues et exploiter pleinement leur potentiel. Seul un financement indépendant du contexte de soins peut garantir que la fonction d'APN soit déployée dans tous les domaines d'accompagnement et contribue, en tant que compétence indispensable, à assurer durablement la qualité des soins.

***Berne, septembre 2025***